COMMUNE DE SARRY DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

Date de convocation

2011

ORDRE DU JOUR :

12.11.2019

Date d'affichage

Rapport d'activités 2018 de la communauté d'agglomération de

12.11.2019

Châlons en Champagne ; Prêt à moyen terme / travaux d'aménagement de la grande rue

Nombre de conseillers :

.

18

. - Prêt relais TVA à taux fixe / travaux d'aménagement de la

Présents: 15

grande rue ;

9, 4,140, 40,

- Décision modificative / virement de crédits / Budget 2019;

Votants: 15

- Informations diverses;

Questions diverses.

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

OBJET:

Etaient présents tous les conseillers sauf : Michel DELB, Claude

MICHELIN, Isabelle VERDIER.

Secrétaire de séance : Jérémy MAUUARIN.

N° 2019/26

Le maire présente aux membres de l'assemblée le rapport d'activités 2018 de la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne.

RAPPORT

D'ACTIVITES 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS EN

Après en avoir délibéré,

CHAMPAGNE

PREND acte dudit rapport.

Pour : 15
Contre :
Abstention :

N° 2019-27

Le Maire donne connaissance aux membres de l'assemblée du projet d'aménagement de la grande rue. Il rappelle que le coût total de ces travaux s'élève à 847 491 € TTC et ajoute que ces travaux sont subventionnés par le conseil départemental et l'Etat.

PRET A MOYEN
TERME / TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE
LA GRANDE RUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

---- Après en avoir délibéré,

2019/36

COMMUNE DE SARRY DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

Pour : 15 Contre : 1° APPROUVE le projet présenté,

Abstention :

2° **DETERMINE** comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Acte reçu en préfecture le 19/11/2019

Montant des travaux + maitrise	847 491 €	
d'œuvre		
Subventions	498 301 €	
Court terme FCTVA	130 000 €	
Autofinancement	19 190 €	
Emprunt sollicité (*) : PRET	200 000 €	
MOYEN TERME		

DECIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier l'attribution d'un prêt de 200 000 Euros au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en dix années à partir de 2020 par périodicités trimestrielles, frais de dossier : 0.05%.

OUVRE au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants.

PREND l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

AUTORISE la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Hervé MAILLET, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

N° 2019-28

Le Maire donne connaissance aux membres de l'assemblée du projet d'aménagement de la grande rue. Il rappelle que le coût total de ces travaux s'élève à 847 491 € TTC et ajoute que ces travaux sont subventionnés par le conseil départemental et l'Etat.

PRET RELAIS TVA A
TAUX FIXE /
TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

D'AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE

Après en avoir délibéré,

_ _ _ -

COMMUNE DE SARRY DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

DECIDE pour financer les travaux exposés ci-dessus de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, un emprunt relais TVA d'un montant de 130 000 € au taux fixe de 0.50 %.

Pour : 15
Contre :
Abstention :

- La durée de l'emprunt est de 24 mois avec paiement des intérêts annuels.
- La commission d'engament s'élève à : Néant.
- Les frais de dossier s'élèvent à : 190 €.

• Le capital sera remboursé in fine.

Acte reçu en préfecture le 19/11/2019

AUTORISE la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Hervé MAILLET, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

N° 2019/29

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECISION
MODIFICATIVE /
VIREMENT DE
CREDITS / BUDGET

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2019 :

S / BUDGET

2019

Dép.	Fonct.	Chap. 012	Art. 6218	Autre	+ 5000 €
				personnel	
				extérieur.	

Pour : 15 Contre :

Crédits à réduire :

Crédits à ouvrir :

Acte reçu en

Abstention :

préfecture le 19/11/2019

Dép. Foi	nct. Chap.	Art. 615221	Bâtiments	- 5000 €
	011		publics	

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :

- 2019-26 : Rapport d'activités 2018 de la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne ;
- 2019-27 : Prêt à moyen terme / travaux d'aménagement de la grande rue ;
- 2019-28 : Prêt relais TVA à taux fixe / travaux d'aménagement de la grande rue ;
- 2019-29 : Décision modificative / virement de crédits / Budget 2019 ;

2019/38

COMMUNE DE SARRY DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

• LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS :

MAILLET Hervé	REGNIER Sylvie	BREMONT Bruno	MONTEL	DOMMANGE
			MARQUIS	François
			Armelle	
DELB Michel	ANDRE Jeannine	LEBLANC André	BERTHON	GEYER Françoise
			Claude	
Absent				
DEROCHE	ROBIN-	MICHELIN	VERDIER	GUERSILLON
Jean-Noël	BAUDOIN	Claude	Isabelle	Céline
	Florence			
		Absent	Absente	
TAPIN Laurent	MARAT Carine	MAUUARIN		
		Jérémy		